

## Conseil Municipal du 26 juin 2020

Étaient présents : Denis Jacquin – Jean-François Niess – Julie Gillet – Matthias Grison – Géraldine Leroy – Philippe Bernardin – Bruno Andreoletti – Mathias Mairey – Delphine Antoine – Virginie Quivogne – Stéphanie Robert – Émilie Pierlot.

Absent : Nicolas Bodin

Excusés : François Monnier - Christine Vielle

Procuration : Christine Vielle à Jean-François Niess, F. Monnier à J. Gillet

14 conseillers participent aux délibérations.  
Géraldine Leroy est élue secrétaire de séance.  
Convocations envoyées le 19 juin 2020

### ORDRE DU JOUR

#### ➤ **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 25 mai 2020.**

#### ➤ **Communication du Maire**

#### ➤ **Délibérations**

- Convention avec Familles rurales
- Convention relative à l'attribution d'un fonds de concours de la commune de Torpes à Grand Besançon Métropole
- Approbation du compte de gestion 2019 du Trésorier
- Vote du compte administratif 2019
- Affectation des résultats du compte administratif 2019
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020
- Amortissement de l'attribution de compensation en investissement
- Vote du budget primitif 2020
- Délégations du conseil municipal au maire
- Désignations des délégués de la commune au sein de divers organismes
- Constitution des commissions
- Convention avec Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion
- Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux
- Réduction temporaire du loyer de la boulangerie

#### ➤ **Informations et questions diverses**

- :- :- :- :- :- :- :- :-

#### ➤ **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 25 mai 2020**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 25 mai 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### ➤ **Communication du Maire**

- Arrêté de non opposition à une déclaration préalable délivré par le Maire au nom de la Commune, demande déposée le 06 février 2020 par Maxime PERIN pour un terrain sis 15 rue du Centre – Section AA n° 33 – pour un changement de destination.
- Arrêté municipal travaux de voirie n° 2020-04-30-01 pour réglementer la circulation durant les travaux de voirie du 14 au 19 mai Chemins des Montoux et de la Piroulette.
- Arrêté municipal travaux de voirie n° 2020-04-30-02 pour réglementer la circulation durant la période du 06 au 16 mai pendant une durée de deux jours sur la rue de la Gare.
- Arrêté de non opposition d'une déclaration préalable délivrée par le Maire au nom de la Commune, demande déposée le 26 février 2020 par Frédéric ARNOUX sur un terrain sis 11 rue du four à Chaux pour la construction d'une piscine enterrée.
- Arrêté de non opposition à une déclaration préalable délivré par le Maire au nom de la Commune, demande déposée le 10 février 2020 par Hugo SCHRUFFENEGGER sur un terrain sis 11 rue des Grandes Vignes – SECTION AC 19 pour la création d'une fenêtre de toit.
- Arrêté de non opposition à une déclaration préalable délivré par le maire au nom de la Commune, demande déposée le 29 mai 2020 par Huguette MICHON sur un terrain sis 2 rue des Charmilles – section AB n° 147 pour la construction d'une pergola.

- Certificat d'urbanisme d'information (Type a) délivré par le Maire au nom de la Commune. Demande déposée par Maître D. Roussel pour un terrain sis 23 rue des Vignottes, ref. cadastrales AB n° 195 pour connaître mes dispositions d'urbanisme les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain.
- Arrêté de non opposition à une déclaration préalable délivré par le maire au nom de la Commune, demande déposée le 28 mai 2020 par Stéphanie ROBERT sur un terrains sis 4 chemin du Bois du Marquis – section AD n° 27 pour sa division en vue de construire.
- Arrêté de délégation à monsieur Jean-François NIESS.
- Arrêté de délégation à madame Julie GILLET.
- Arrêté de délégation à monsieur Matthias GRISON.
- Délégation de signature à Christine NEVERS pour recevoir et signer les actes d'Etat Civil.
- Délégation de signature à Nicolas BRUNNER pour recevoir et signer les actes d'Etat Civil.
- Arrêté reconnaissant l'imputabilité au service d'un accident à madame Christine NEVERS.
- Arrêté de mise en congé pour invalidité temporaire imputable au service de madame Christine NEVERS.
- Arrêté de mise en congé de maladie ordinaire régime général de Madame Sylvie JEANNEY du 01.01.2020 au 23.02.2020.
- Arrêté portant changement d'échelon de madame Sylvie JEANNEY- Adjoint technique territorial – 8ème échelon à compter du 09.03.2020 ; indice brut 370.
- Arrêté de mise en congé de maladie ordinaire régime général de madame Sylvie JEANNEY du 24.02.2020 au 05.04.2020.
- Arrêté de prolongation de congé de maladie ordinaire régime général de madame Sylvie JEANNEY du 06.04.2020 au 30.04.2020.
- Arrêté de prolongation de congé de maladie ordinaire régime général de madame Sylvie JEANNEY du 01.05.2020 au 07.06.2020.
- Arrêté de prolongation de congé de maladie ordinaire régime général de madame Sylvie JEANNEY du 08.06.2020 au 05.07.2020.
- Arrêté de prolongation de congé de grave maladie de madame VALOT Marie-Thérèse du 07.06.2020 au 30.11.2020.

#### ➤ **Délibérations**

##### **2020-06-26-09 : Convention d'objectifs avec Familles Rurales**

Madame Gillet présente à l'assemblée le rôle et le fonctionnement du relais Petite Enfance des Petits Voyageurs. La précédente convention arrivant à échéance en juillet 2020, il convient de la renouveler pour une durée de 4 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**Considérant** que dans le cadre de sa politique petite enfance, la commune souhaite encourager les initiatives privées visant à diversifier et accroître les modes de garde petite enfance sur le territoire,

**Considérant** que dans ce cadre, la commune souhaite soutenir et encourager les associations et organismes participant à cette ambition,

**Considérant** que l'association Familles Rurales fédération du Doubs a pour objectif de répondre aux besoins des familles en mettant en place des services répondant aux besoins de la population,

**Considérant** que l'association Familles Rurales avait identifié en 2000 un besoin spécifique en matière d'accompagnement des familles en recherche d'un mode d'accueil et qu'elle avait proposé de mettre en place un service répondant aux besoins qu'elle avait identifiés.

**Considérant** que cette association gère depuis 2001 le relais famille assistantes maternelles itinérant dans le cadre de conventions signées avec les communes du canton de Boussières. Les communes participent à l'évaluation du fonctionnement du relais par le groupe de pilotage qui se réunit régulièrement.

**AUTORISE** le Maire à signer la nouvelle convention d'objectifs et les éventuels avenants avec Familles Rurales.

##### **2020-06-26-10 : Convention relative à l'attribution d'un fonds de concours de la commune de Torpes à Grand Besançon Métropole**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de la compétence Voirie, Parcs et Aires de Stationnement à la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, il a été convenu, dans une logique de souplesse, de proximité et donc dans un souci de programmation ascendante des investissements, que les communes pouvaient verser des fonds de concours :

- à hauteur de 50% pour toute opération engagée par la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole et concernant les opérations de requalifications et créations de voiries

OU

- correspondant au montant du complément de l'enveloppe GER (Gros Entretien Routier) accordée par le secteur concerné.

Pour le programme 2019, il a été réalisé les opérations de :

- Éclairage « option TEPCV » réalisée dans le cadre d'opérations de voirie engagées fin 2018 par la commune et réalisés par GBM en 2019.

- Place de l’Eglise réalisée dans le cadre du programme annuel complémentaire Gros Entretien Renouvellement (GER) et de surqualité de voirie accordée par le secteur concerné en 2019.

Les opérations sont maintenant terminées et soldées, et il s’agit de formaliser le fonds de concours par le biais d’une convention, annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité des membres présents  
 - donne son accord pour le versement d’un fonds de concours dans la limite de 50 % du montant HT de chaque opération citée ci-dessus, fonds de concours dont le montant est arrêté à ce jour à **16 686 ,25 € HT**. Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec Grand Besançon Métropole.

Le versement du fonds de concours interviendra en une fois, dès la convention signée par les deux parties, et sur la production d’un titre de recettes de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole.

### 2020-06-26-11 : Approbation du compte de gestion 2019 du Trésorier

Monsieur le Maire donne lecture des résultats du compte de gestion établi par le Trésorier.

#### Service Général

	Résultat 2018	Résultat 2019	Résultat clôture
Investissement	150 576,50	- 61 337,60	89 238,89
Fonctionnement	35 672,16	78 584,70	114 256,86
Total	186 248,66	17 247,09	203 495,75

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l’unanimité  
**APPROUVENT** le compte de gestion 2019 dressé par Monsieur le Trésorier.  
**DECLARENT** que celui-ci n’appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### 2020-06-26-12 : Vote du compte administratif 2019

Monsieur le Maire présente le compte administratif du service général de la Commune.

Résultat cumulé intégrant le report de l’exercice 2018 le résultat de l’exercice 2019 :

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	463 823,12	578 079,98	114 256,86
Investissement	138 737,17	227 976,06	89 238,9
Solde cumulé	602 560,29	806 056,04	203 495,75

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote du compte administratif, se retire de la salle du Conseil Municipal. Madame Julie GILLET, 1ère Adjointe, est élue Présidente de séance et fait procéder au vote de ce compte.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l’unanimité  
**APPROUVENT** le compte administratif 2018.

### 2020-06-26-13 : Affectation des résultats du compte administratif 2019

Le compte administratif 2019 fait apparaître un résultat de fonctionnement de + 114 256,86 € et un résultat d’investissement de + 89 238,89 €.

Pour l’affectation de ces résultats qui sera reprise au budget primitif 2020, le Maire propose :  
 - d’ouvrir des crédits de recette de fonctionnement au chapitre 002 à hauteur de 114 256,86 €  
 - d’ouvrir des crédits de recette d’investissement au chapitre 001 à hauteur de 89 238,89 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l’unanimité  
**APPROUVENT** l’affectation des résultats 2019.

### 2020-06-26-14 : Vote des taux d’imposition des taxes directes locales pour 2020

Le Maire rappelle que la refonte de la fiscalité locale se traduit par une suppression progressive de la taxe d’habitation. Les recettes y afférentes sont compensées par l’État. Conformément aux dispositions de l’article 16 de la loi de finances 2020, les communes ayant augmenté leur taux de taxe d’habitation entre 2017 et 2019 se verront refacturer la partie de dégrèvement total de TH 2020 correspondant à cette augmentation de taux.

C’est le cas de la commune de Torpes qui a augmenté les taux des taxes directes locales en 2018. Cette augmentation se justifiait suite au transfert des compétences eau-assainissement-eaux pluviales à l’intercommunalité qui avait généré une attribution de compensation de 11 000 € au titre des charges liées à la gestion des eaux pluviales. Cette somme ayant été

## Commune de Torpes – Conseil Municipal du 26 juin 2020

retranchée du montant des contributions à l'assainissement versées par les abonnés à l'assainissement collectif, on peut considérer que cette augmentation des taxes était globalement « gommée », même si cela n'était pas exactement le cas au niveau individuel.

Pour la commune de Torpes, le reversement est estimé à 8 852 €. Conjugué à la nouvelle baisse de la dotation globale de fonctionnement, c'est environ 13 000 € de baisse des recettes en 2020.

Pour se préserver une marge de manœuvres, le maire propose d'augmenter le taux des taxes foncières (bâti et non bâti). Cette augmentation générera une recette de 6 533 €.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité

**FIXENT** les taux d'imposition 2020 comme suit :

	Bases	Taux 2019	Coeff. variation proportionnelle	Taux 2020	Produit fiscal attendu
Taxe foncière (bâti)	904 900	13,70 %	1,0518	14,41 %	130 396 €
Taxe foncière (non bâti)	12 500	16,76 %	1,0518	17,63 %	2 203 €

Soit un produit fiscal total attendu de : **132 599 €**

### **2020-06-26-15 : Neutralisation de l'amortissement de l'attribution de compensation en investissement**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'obligation d'amortir l'attribution de compensation en investissement sur une année. Afin d'éviter un déséquilibre de la section fonctionnement, il propose de neutraliser cet amortissement.

Soit,

Compte 6811/042, dépense de fonctionnement : + 59 253,41 € (dotation amort. immos. incorpo & corp)

Compte 7768/042, recette de fonctionnement : 59 253,41 € (neutralisation amort. Subv. Equipement)

Compte 28046/040, recette d'investissement : 59 253,41 €

Compte 198/040, dépense d'investissement : 59 253,41 € (neutralisation amort. Subv. Equipement)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité

**AUTORISENT** monsieur le Maire à inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif pour exécuter les opérations ci-dessus.

### **2020-06-26-16 : Vote du budget primitif 2020**

Monsieur le Maire présente le BP 2020 dans les grandes lignes. Ce vote a lieu exceptionnellement tard dans l'année pour cause de Covid 19, ce qui fait que beaucoup de crédits de fonctionnement ont déjà été consommés. Les dépenses liées à l'épidémie ne sont pas toutes encore chiffrées. Certaines actions prévues n'ont pas encore été mises en place. C'est le cas de l'ouverture d'un centre de loisirs pendant les vacances scolaires qui est repoussé aux vacances d'été. En investissement, la commission budget réunie le 10 juin 2020 a validé le projet de rénovation de la SP et de la chaufferie écoles/SP. Des crédits sont également ouverts pour la création d'un escalier qui permettra le passage entre la rue de la Cry et la rue des Grandes-Vignes.

Ce budget sera voté par nature

- au niveau du chapitre pour la section fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section investissement

L'assemblée est invitée à se prononcer sur le projet de PB 2020 :

Section Investissement équilibrée en recettes et dépenses à 364 546,169 €

Section Fonctionnement équilibrée en recettes et dépenses à 720673,27 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité

**APPROUVENT** le budget primitif du service Général 2020.

### **2020-06-26-17 : Délégations du conseil municipal au maire**

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

**DECIDE** pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- Procéder, dans les limites d'un montant unitaire ou annuel de 200 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change et de passer, à cet effet, les actes nécessaires.
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 10 000 Euros.
- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistres y afférentes.
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

## Commune de Torpes – Conseil Municipal du 26 juin 2020

- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- Intenter au nom de la Commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.
- Autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

### **2020-06-26-18 : Désignations des délégués de la commune au sein de divers organismes.**

- Audab : Agence Urbanisme Agglomération Bisontine (délégué titulaire unique) : Julie Gillet
- Communes Forestières du Doubs : Mathias Grison
- SIVOM Boussières : Denis Jacquin, Jean-François Niess (titulaires), François Monnier (suppléant).
- SIVOS : François MONNIER (titulaire), Bruno Andreoletti (suppléant).
- Comité Gestion de la bibliothèque : Denis Jacquin – Julie Gillet.
- Comité des Fêtes Intercommunal : Emilie Pierlot – Denis Jacquin
- Conseil d'école : Denis Jacquin – Julie Gillet – Matthias Grison
- Conseiller délégué Défense : Philippe Bernardin
- Syndicat de la Perception : François Monnier (titulaire), Mathias Mairey (suppléant).

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**VALIDENT** la liste des représentants communaux au sein de divers syndicats ou associations

### **2020-06-26-19 : Constitution des commissions communales.**

Commission « bâtiments communaux – voirie » : J. F. Niess – M. Mairey – Ph. Bernardin – B. Andreoletti. + membres extérieurs au conseil municipal.

Commission « bois – forêt » : M. Grison – B. Andreoletti – S. Robert – G. Leroy – Ph. Bernardin + 3 membres extérieurs au conseil municipal.

Commission « aménagements d'espaces verts – cimetière » : D. Antoine – G. Leroy – V. Quivogne – S. Robert – B. Andreoletti J.-F. Niess – Ch. Vielle.

Commission finances : D. Jacquin – J. Gillet – G. Leroy – J.-F. Niess – M. Grison – Ph. Bernardin – M. Mairey – V. Quivogne.

Commission de contrôle « Listes électorales » : Ch. Vielle – J. Gillet.

C.C.A.S. : J. Gillet – G. Leroy – M. Grison – N. Bodin + 4 membres extérieurs au conseil municipal.

Le maire est président de droit.

Commission d'Appel d'Offres : J. Gillet – M. Grison – M. Mairey – J. F. Niess (titulaires) ; E. Pierlot – D. Antoine – G. Leroy – N. Bodin (suppléants).

Le maire est président de droit.

Commission « Rénovation salle polyvalente/chaufferie SP-périscolaire-écoles » : D. Jacquin - G. Leroy – F. Monnier– J. Gillet – J. F. Niess – M. Grison – B. Andreoletti – Ph. Bernardin – M. Mairey – D. Antoine – V. Quivogne – S. Robert – É. Pierlot. + représentants associations + 2 membres extérieurs au conseil municipal.

Commission « périscolaire – enfance/jeunesse – école » : G. Leroy – J. Gillet – M. Grison – V. Quivogne – É. Pierlot.

Commission « animations » : F. Monnier – J. Gillet – G. Leroy – J. F. Niess – V. Quivogne – S. Robert – M. Grison + représentants associations + membres extérieurs au conseil municipal.

La commission communication n'existe pas en tant que telle. Le bulletin municipal avec le site Internet dans une moindre mesure sont les principaux outils de communication. Tous les conseillères et conseillers peuvent proposer des thèmes ou des textes s'ils le souhaitent.

Une commission ponctuelle peut être créée en cours de mandat si le besoin s'en fait sentir.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**VALIDENT** la liste des commissions et leur composition.

### **2020-06-26-20 : Convention avec les Chantiers Départementaux.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a décidé, en date du 7 octobre 2005, en vertu de la possibilité offerte par l'article 58 de la loi de programmation pour la cohésion sociale, d'utiliser la clause d'insertion dans les marchés publics de la commune, ainsi que les termes de la charte d'engagement visant à favoriser l'insertion professionnelle dans la commande publique.

Dans le prolongement de cette démarche il est proposé d'établir une convention cadre avec les Chantiers Départementaux pour l'emploi d'insertion (CDEI) pour l'entretien des espaces verts, des bâtiments, etc. Les diverses interventions feront l'objet d'un marché public réservé aux entreprises d'insertion, un devis sera demandé.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention pour l'année en cours.

**2020-06-26-21 : Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux**

M. le Maire expose que cette convention précise les domaines dans lesquels les deux partenaires que sont l'ordonnateur et son comptable assignataire peuvent développer leur coordination pour parvenir à une amélioration des niveaux de recouvrement des produits mis en recouvrement par la collectivité locale auprès du comptable public.

Elle s'appuie sur la « charte nationale des bonnes pratiques de gestion des recettes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics », signée par la DGFIP et les associations nationales représentatives des élus locaux, dont les axes constituent des voies opérationnelles d'optimisation du recouvrement et de la qualité du service rendu aux usagers.

Elle vise également la mise en œuvre de la sélectivité de l'action en recouvrement des créances locales.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité

**AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer cette convention pour la durée du mandat.

**2020-06-26-22 : Réduction temporaire du loyer de la boulangerie**

M. Murgia, artisan boulanger et locataire de la mairie a été reçu à sa demande par le maire et ses adjoints. Il nous a exposé les difficultés financières qu'il rencontre actuellement, liées pour parties à du renouvellement de matériel rendu nécessaire par sa vétusté et à l'érosion des ventes observées depuis quelques temps.

M. Murgia est à jour de ses cotisations diverses, remboursements d'emprunts et loyers. Il souhaiterait obtenir une réduction de son loyer durant une période de 6 mois.

Le Maire propose de répondre favorablement à cette demande.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité

**Acceptent** de ramener le loyer de la boulangerie à 1000 € pour les mois de juillet à décembre 2020.

➤ **Informations et questions diverses**

La désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCDI) obéit à une règle précise. Le conseil municipal doit proposer par délibération 24 personnes, propriétaires ou non, résidents au village. 6 titulaires et 6 suppléants seront désignés par le directeur départemental des finances public.

Les conseillers sont invités à se prononcer sur leur éventuelle candidature. Une délibération listant 24 noms (ou moins) sera prise en juillet.

Tapage nocturne et désordres secteur plateau sportif et placette. Un riverain s'est plaint de cette situation et demande à la commune de mettre fin à cette situation. Pour des problèmes quasi identiques vers le château d'eau des Vignottes, un arrêté d'interdiction de rassemblement de plus de 5 personnes à partir de 20h a été prise et une barrière a été posée pour interdire l'accès des véhicules sur le site. La solution trouvée là n'est pas facilement transposable aux alentours du plateau sportif. Une telle mesure serait jugée « liberticide ». Seule solution, faire appel au civisme des individus !

Un acquéreur potentiel d'une parcelle défruite par le chemin rural des Vergers envisage d'y construire. Les réseaux secs et humides se situent en bordure de la route d'Osselle. Un droit de passage serait accordé pour l'enfouissement de ces réseaux. Le riverain souhaite que la commune prenne à sa charge l'aménagement d'une partie du chemin rural (décaissement, couche d'assise, finition sable). Il est à noter que les textes n'indiquent aucune obligation pour la commune. En revanche, s'il est aménagé par ses soins, elle aura la charge de son entretien.

Considérant que cet investissement public ne servirait qu'un seul propriétaire, les conseillers, unanimes, ne donneront pas suite à cette demande.

M. Grison fait un rapide CR du Conseil d'école et liste les travaux et acquisitions demandés. Le besoin de stores se fait sentir dans certaines salles et au périscolaire. Il est décidé d'intervenir en priorité au périscolaire en faisant procéder à la pose de films anti-chaaleur.

B. Andreoletti fait état de difficultés rencontrées par certains visiteurs du cimetière pour manœuvrer sur le parking. Les véhicules des enseignants y stationnent à la demande de la commune, de manière à laisser des places pour les parents d'élèves sur le parking en bas du plateau sportif.

Il n'y a pas d'autre solution, pour le moment, que de suggérer à ces utilisateurs, concernant les jours hors WE et mercredi, d'y venir à partir de 17h, dans la mesure du possible.

Ph. Bernardin signale que les espaces verts et haies du collectif rue du Centre ne sont pas entretenus par Habitat 25. Leur signaler SVP.

V. Quivogne, membre de La Torpésienne, informe que la course de la Grapille n'aura sans doute pas lieu dans son format habituel (peut-être course pour les enfants seulement). V. Q. demande si l'association peut disposer d'un créneau d'une heure en fin de journée à la SP.

J.F. Niess signale que la pose de la fibre à la mairie a été laborieuse et mise en route chaotique. Un courrier, sans réponse à ce jour, a été envoyée au directeur régional d'Orange.

Séance levée à 0h10